

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 6 avril 2021, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur **1 demande de dérogation mineure** au règlement numéro RCA08-08-0001. Cette demande de dérogation s'ajoute au deux précédentes qui ont fait l'objet d'un avis public publié dans ce même journal le 10 mars 2021.

La demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1040, rue Rochon et a pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale contiguë en empiétant dans la marge avant.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : **[saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca)** ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7**.

Fait à Montréal, le 17 mars 2021

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement